

# Document de position de l'UICN pour la COP26 de la CCNUCC

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques  
Vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP26)  
31 octobre - 12 novembre 2021, Glasgow, Royaume-Uni

La COP26 de la CCNUCC se tient dans un contexte de pandémie mondiale et d'urgences climatiques et de biodiversité en phase d'aggravation. Les événements météorologiques extrêmes de 2021, dont des inondations catastrophiques, des vagues de chaleur et des incendies de forêt, ne laissent aucun doute sur le fait que les émissions de gaz à effet de serre (GES) dues à l'activité humaine déstabilisent les modes de vie établis aussi bien dans les pays riches que dans les économies en développement. Les communautés vulnérables du monde entier sont les plus durement touchées par les effets de l'urgence climatique, malgré leur moindre contribution au problème.

Alors que les Parties à la CCNUCC et à l'Accord de Paris se réunissent à Glasgow, Écosse, l'UICN souhaite mettre l'accent sur les points suivants, s'appuyant sur les messages clés convenus par les plus de 1 500 États, agences gouvernementales, ONG et organisations de peuples autochtones Membres de l'UICN dans le [Manifeste de Marseille](#) ainsi que diverses autres [résolutions](#) du [Congrès mondial de la nature de l'UICN](#) à Marseille, France, en septembre 2021 :

- I. **Les urgences climatiques et de biodiversité sont aujourd'hui à nos portes. Il ne s'agit pas de deux crises distinctes, mais de manifestations profondément liées d'une même crise. Les pays doivent entreprendre des réductions urgentes, durables et profondes des émissions mondiales de GES dans tous les secteurs, comme le préconise la science, afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C. Ils doivent également promouvoir un alignement et des synergies accrus entre les processus internationaux visant à lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.**
  - o Les conclusions du sixième rapport d'évaluation du groupe de travail I du GIEC, publié récemment et intitulé « [Changement climatique 2021 : les éléments scientifiques](#) », soulignent que sans une réduction immédiate, rapide et à grande échelle des émissions de GES, il sera impossible de limiter le réchauffement à près de 1,5°C, voire 2°C. Le [Rapport spécial du GIEC de 2018 sur un réchauffement planétaire de 1,5°C](#) nous rappelle que pour limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, il faut que les émissions anthropiques nettes mondiales de CO<sub>2</sub> diminuent d'environ 45% par rapport aux niveaux de 2010 d'ici à 2030, afin d'atteindre un taux d'émissions net nul autour de 2050.
  - o La récente synthèse de toutes les Contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) soumises par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris, publiée par la CCNUCC en septembre 2021, indique un écart alarmant entre les objectifs d'atténuation cumulés actuels exprimés par les Parties et les exigences scientifiques. En prenant en compte les CDN disponibles, soumises par l'ensemble des 191 Parties à ce jour, le [Rapport de synthèse sur les CDN](#) estime que les émissions mondiales de GES augmenteront d'environ 16% en 2030 par rapport aux niveaux de 2010. À moins que des mesures immédiates ne soient prises, cette augmentation pourrait entraîner une hausse des températures d'environ 2,7°C d'ici la fin du siècle, selon les dernières conclusions du GIEC.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Stewart Maginnis  
Directeur général adjoint  
(Programme)  
UICN (Siège mondial)  
[stewart.maginnis@iucn.org](mailto:stewart.maginnis@iucn.org)

Sandeep Sengupta  
Coordonnateur mondial,  
Portefeuille sur les  
changements climatiques  
UICN (Siège mondial)  
[sandeep.sengupta@iucn.org](mailto:sandeep.sengupta@iucn.org)

Siège mondial de l'UICN  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland  
Suisse  
Tel : +41 22 999 0000  
Fax : +41 22 999 0002  
[mail@iucn.org](mailto:mail@iucn.org)  
[www.iucn.org](http://www.iucn.org)

- Les propres évaluations de l'UICN confirment l'aggravation rapide des impacts des changements climatiques sur le monde naturel et, par conséquent, l'impératif urgent de réduire les émissions mondiales de GES. Par exemple, le rapport de l'UICN [Perspectives du Patrimoine mondial 3](#), publié en décembre 2020, identifie les changements climatiques comme la plus grande menace pour le Patrimoine mondial naturel. Il constate que 33% des 252 sites naturels du Patrimoine mondial dans le monde, dont le plus grand récif corallien du monde, la Grande Barrière de Corail, sont actuellement menacés par les changements climatiques (contre 25% en 2017 et 14% en 2014).

**II. Les Solutions fondées sur la nature<sup>1</sup> peuvent apporter une contribution essentielle à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, tout en soutenant la conservation de la biodiversité, la santé, l'éradication de la pauvreté et autres objectifs sociétaux convenus dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD). En plus d'importantes réductions des émissions de GES dans tous les secteurs, l'UICN demande instamment à toutes les Parties de reconnaître et de soutenir clairement une mise en œuvre renforcée de Solutions fondées sur la nature, y compris par le biais d'un texte de décision officiel lors de la COP26.**

- Une analyse récente, publiée dans *Nature* en 2021, montre que les Solutions fondées sur la nature, basées sur la protection, la restauration et la gestion durable des écosystèmes de la planète, peuvent jouer un rôle important dans la réduction des températures à long terme. Elle estime que les Solutions fondées sur la nature pourraient permettre d'économiser 10 gigatonnes de CO<sub>2</sub>e par an, soit plus que les émissions de l'ensemble du secteur mondial des transports ([Girardin et al 2021](#)). Des études antérieures ont estimé que les Solutions fondées sur la nature pourraient contribuer à environ 30% des besoins d'atténuation mondiale requis d'ici 2030/2050 pour atteindre l'objectif de hausse des températures de 1,5/2°C

convenu dans le cadre de l'Accord de Paris ([Griscom et al 2017](#), [Roe et al 2019](#)).

- Les avantages d'un investissement dans les Solutions basées sur la nature en termes d'adaptation sont également très clairs. Par exemple, on estime qu'à eux seuls, les écosystèmes de mangrove fournissent plus de 65 milliards de dollars en avantages de protection contre les inondations et protègent 15 millions de personnes contre les inondations dans le monde chaque année ([Menéndez et al 2020](#)). Plus généralement, on estime que la protection des écosystèmes côtiers pourrait profiter à plus de 500 millions de personnes dans le monde, soit des bénéfices de plus de 100 milliards de dollars par an ([Seddon et al 2021](#)). Pour les écosystèmes intérieurs, on estime que le boisement / reboisement et la gestion améliorée et durable des forêts offrent des avantages en matière d'adaptation climatique à plus de 25 millions de personnes ([Smith et al 2019](#)).
- L'UICN se félicite de la reconnaissance croissante des Solutions fondées sur la nature à travers le monde aujourd'hui, notamment dans le [Rapport de l'atelier coparrainé par l'IPBES et le GIEC sur la biodiversité et les changements climatiques de 2021](#) et dans les récents communiqués ministériels du [G7](#) et du [G20](#), publiés respectivement en mai et juillet 2021. L'UICN se félicite également de la priorité thématique accordée à la nature et aux Solutions fondées sur la nature par la présidence britannique de la COP26.
- Sur la base de ce qui précède, et rappelant la décision prise par les Parties lors de la COP25 de la CCNUCC, qui « *souligne la contribution décisive de la nature face aux changements climatiques et à leurs conséquences et la nécessité de répondre à l'appauvrissement de la biodiversité et aux changements climatiques de manière intégrée* » ([Décision 1/CP.25, paragraphe 15](#)), l'UICN demande instamment à toutes les Parties présentes à Glasgow de poursuivre l'opérationnalisation de cette décision en reconnaissant et en soutenant clairement une mise en œuvre renforcée de Solutions fondées sur la nature dans le texte

<sup>1</sup> L'UICN définit les Solutions fondées sur la nature comme « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société (par exemple, les changements climatiques, la sécurité alimentaire et hydrique ou les catastrophes naturelles) de manière efficace et adaptative, tout en assurant le

bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité ». Il s'agit là de la définition officiellement adoptée par les plus de 1 400 États et ONG Membres de l'UICN lors du *Congrès mondial de la nature 2016* à Hawaï, États-Unis, par le biais de la [Résolution 69](#), et celle-ci constitue la définition mondiale la plus largement acceptée.

de décision de la COP26, conformément aux meilleures normes et directrices internationales disponibles<sup>2</sup>. Par exemple, l'UICN propose le libellé suivant à l'attention des Parties pour inclusion dans la Décision 1/CP.26 et la Décision 1/CMA.3 :

« *La Conférence des Parties :*

*Invite les Parties à reconnaître et à soutenir activement la mise en œuvre renforcée de Solutions fondées sur la nature pour l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, conformément aux meilleures normes et directrices internationales disponibles. »*

### III. L'UICN exhorte également les Parties à renforcer l'ambition de leurs contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN), Plans d'adaptation nationaux (PAN) et Stratégies de développement à faible émission de GES à long terme (SDLT) dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment en y intégrant des Solutions fondées sur la nature plus ambitieuses et plus concrètes.

- Une [étude conjointe de l'UICN et de l'Université d'Oxford](#) publiée en 2019 a révélé que, bien que 66% des signataires de l'Accord de Paris aient inclus des Solutions fondées sur la nature dans leurs CDN, celles-ci n'étaient pas suffisamment substantielles ou rigoureuses. Une [étude ultérieure du WWF](#), publiée en 2021, indique une tendance positive, la majorité des 55 CDN améliorées soumises jusqu'en mai 2021 faisant clairement référence aux Solutions fondées sur la nature dans leurs mesures d'atténuation ou d'adaptation.
- Toutefois, les Parties disposent encore d'un potentiel considérable pour renforcer le rôle des Solutions fondées sur la nature dans leurs futurs CDN, PAN et SDLT. Les recommandations spécifiques formulées dans l'étude de l'UICN et de l'Université d'Oxford à l'attention des décideurs politiques lors de la mise à jour de leurs CDN sont disponibles [ici](#).
- L'UICN exhorte les Parties à inclure des objectifs ambitieux, concrets et quantifiés en matière de Solutions fondées sur la nature dans leurs futurs CDN, PAN et SDLT,

parallèlement à des objectifs renforcés de réduction des émissions de GES dans tous les secteurs. L'UICN exhorte également les Parties à appliquer le [Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature™](#) pour guider la mise en œuvre de Solutions fondées sur la nature sur le terrain.

### IV. L'UICN appelle les Parties à mobiliser des financements accrus, y compris par le biais de mécanismes innovants, afin de permettre une mise en œuvre réussie de Solutions fondées sur la nature à grande échelle.

- Bien que représentant environ 30% des mesures d'atténuation climatique nécessaires, on estime que seulement environ 3% des financements climatiques sont actuellement consacrés à des Solutions fondées sur la nature ([IPC 2020](#)). Le rapport [État des financements pour la nature 2021](#) du PNUÉ estime que les investissements dans les Solutions fondées sur la nature doivent au moins tripler en termes réels d'ici à 2030 et être multipliés par quatre d'ici à 2050 si le monde veut atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques, de biodiversité et de dégradation des sols.
- L'UICN se félicite de l'attention récemment accordée au financement des Solutions fondées sur la nature par le Comité permanent des finances (SCF, selon ses sigles en anglais) de la CCNUCC, notamment lors du [Forum du SCF](#) d'octobre 2021.
- Dans le contexte de l'objectif collectif de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour l'action climatique dans les pays en développement, l'UICN demande instamment aux Parties d'allouer une part croissante de ces fonds pour soutenir la mise en œuvre de Solutions fondées sur la nature, en raison de leurs multiples avantages tant pour l'atténuation des changements climatiques que pour l'adaptation à ceux-ci, et conformément aux priorités et aux besoins identifiés par les pays bénéficiaires.
- Dans le cadre des plans de relance budgétaire liés à la Covid-19 et des

<sup>2</sup>Le [Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature™](#), publié en 2020, comprend 8 critères spécifiques et 28 indicateurs destinés à permettre la conception, l'exécution et l'évaluation cohérentes des Solutions fondées sur la nature. Voir également <https://nbsguidelines.info/> et

<https://www.togetherwithnature.com/> pour les quatre mises en garde opérationnelles à prendre en compte lors de la mise en œuvre de Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques.

programmes de relance économique à plus long terme, l'UICN demande qu'au moins 10% du total des investissements de relance au niveau mondial soient consacrés à la protection et à la restauration de la nature, et que le reste ne cause aucun dommage supplémentaire.

**V. L'UICN souligne l'importance de garantir l'intégrité environnementale ainsi que des garanties environnementales et sociales adéquates lors de la finalisation des règles, modalités, procédures et directrices de mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris, y compris celles susceptibles de régir l'utilisation future de Solutions fondées sur la nature pour atteindre les résultats d'atténuation prévus par cet article.**

- L'UICN appelle les Parties à garantir les plus hauts niveaux d'intégrité environnementale et de garanties environnementales et sociales lors de la finalisation des règles visant à opérationnaliser l'article 6 de l'Accord de Paris. Celles-ci devraient prévenir tout double comptage des efforts de réduction ou d'élimination des émissions, notamment par l'application de méthodes comptables robustes et d'ajustements correspondants précis, transparents et vérifiables, afin de parvenir à une atténuation globale la plus ambitieuse possible des émissions mondiales.
- L'UICN appelle également les Parties à s'assurer que des garanties adéquates soient en place pour prévenir toute conséquence environnementale ou sociale négative dans l'application des mécanismes, règles et procédures développés dans le cadre de l'article 6, en particulier sur les écosystèmes naturels existants et la biodiversité ainsi que pour les communautés locales et les peuples autochtones.
- Dans l'éventualité où des Solutions fondées sur la nature seraient utilisées par les Parties ou autres entités publiques et privées autorisées pour obtenir des résultats d'atténuation au titre de l'article 6, l'UICN demande que celles-ci respectent strictement le [Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la nature™](#), ainsi que les autres garanties, directrices et meilleures pratiques disponibles, y compris celles déjà convenues par les Parties.

- L'UICN souligne également que les Solutions fondées sur la nature ne peuvent pas se substituer à des réductions ambitieuses des émissions de GES, ni doivent être utilisées pour retarder les mesures urgentes requises aujourd'hui pour éliminer progressivement les combustibles fossiles et décarboner l'économie mondiale.

**VI. L'UICN se félicite des progrès réalisés dans la préparation du premier bilan mondial au titre de l'article 14 de l'Accord de Paris, et appelle à une prise en compte systématique des Solutions fondées sur la nature dans le cadre de ce processus.**

- Notant que le bilan mondial est crucial pour renforcer l'ambition collective d'action et de soutien en vue d'atteindre le but et les objectifs à long terme de l'Accord de Paris, l'UICN se félicite de l'opportunité offerte aux acteurs non-Parties de s'engager et de contribuer à ce processus.
- En particulier, l'UICN demande instamment aux Parties de s'assurer que le processus pour le bilan mondial prenne en compte et évalue systématiquement : (i) la contribution des Solutions fondées sur la nature à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci, (ii) la mesure dans laquelle les Solutions fondées sur la nature sont incorporées par les Parties dans leurs CDN, PAN et SDLT, et (iii) les moyens de mise en œuvre et le soutien disponibles pour les Solutions fondées sur la nature.
- Le bilan mondial offre également un moyen important d'évaluer les progrès réalisés sur des questions telles que les liens entre océans et changements climatiques, qui ne sont pas encore pleinement pris en compte et pour lesquels l'UICN et ses partenaires ont produit des [directrices supplémentaires](#).

**VII. L'UICN se félicite des progrès réalisés à ce jour dans l'opérationnalisation de la Plateforme des communautés locales et peuples autochtones (LCIPP, selon ses sigles en anglais) de la CCNUCC, et souligne la nécessité de convenir d'un nouveau plan de travail triennal lors de la COP26.**

- Les peuples autochtones et communautés locales sont en première ligne des changements climatiques, souvent confrontés à leurs pires impacts. Ils jouent

également un rôle essentiel en tant qu'intendants et gardiens des écosystèmes mondiaux, ainsi que dans la mise en œuvre de solutions de terrain, pratiques et efficaces, fondées sur la nature, aux changements climatiques. L'Accord de Paris reconnaissant explicitement les droits des peuples autochtones et des communautés locales dans le contexte de l'action climatique, la création de la Plateforme des communautés locales et peuples autochtones (LCIPP) de la CCNUCC a été essentielle pour faire avancer cette question.

- L'UICN reconnaît les progrès accomplis dans le cadre de la LCIPP de la CCNUCC et salue les efforts déployés par son Groupe de travail facilitateur, notamment pendant la Covid-19, pour remplir ses obligations dans le cadre du plan de travail initial de trois ans.
- Pour la COP26, l'UICN se félicite de la participation inclusive offerte par la LCIPP et souligne la nécessité de convenir d'un nouveau plan de travail triennal (2022-2024) visant à assurer la participation pleine et inclusive de tous les acteurs et régions concernés, y compris les détenteurs de connaissances, les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales dans les politiques et actions relatives aux changements climatiques. Le plan de travail de la LCIPP devra souligner la nécessité d'un programme et d'un financement efficaces pour renforcer les capacités de ses parties prenantes à plusieurs niveaux, afin que celles-ci puissent participer pleinement aux activités liées au climat.

**VIII. L'UICN réaffirme son engagement à l'égard du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre (LWPG, selon ses sigles en anglais) et à son plan d'action pour l'égalité des sexes (GAP, selon ses sigles en anglais), notant leur rôle essentiel de facilitateurs pour des politiques et une action climatiques tenant compte des questions d'égalité des sexes, y compris pour l'apprentissage continu et le renforcement d'approches climatiques tenant compte des questions d'égalité des sexes et fondées sur les droits.**

- L'UICN se félicite des progrès réalisés à ce jour dans l'intégration substantielle des considérations d'égalité hommes-femmes dans les différents processus de la CCNUCC, par le biais des travaux des organes constitués et dans les CDN révisés des Parties, et appelle toutes les Parties et tous les acteurs à continuer à identifier et à soutenir des moyens ambitieux pour la mise en œuvre de politiques climatiques tenant compte des questions d'égalité hommes-femmes.
- L'UICN se félicite des discussions et orientations des Parties pour l'examen à mi-parcours du LWPG et du GAP, rappelant qu'il est essentiel de garantir le renforcement et la poursuite de ces efforts afin de mettre en place des politiques et des actions climatiques efficaces et sensibles aux questions d'égalité hommes-femmes pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris, tant à l'échelle internationale que nationale, en 2022 et au-delà.